

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 21**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 27 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :**

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Élection des délégués au Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'Oulles est membre du Syndicat intercommunal d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) institué par l'arrêté préfectoral modifié n°91-925 du 13 mars 1991, et dont l'objet est, en compétence obligatoire l'assainissement collectif, et en compétence optionnelle l'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7 » : chaque délégué « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur le Maire précise que la répartition du nombre de délégués communaux au sein du SACO est définie par les statuts de ce dernier ; la Commune d'Oulles dispose ainsi de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

### Élection du délégué titulaire 1

Monsieur Stéphane GIRARD demande s'il y a des candidats.

Monsieur Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN propose sa candidature.

Monsieur Stéphane GIRARD enregistre la candidature de Monsieur Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué titulaire 1**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Monsieur Stéphane GIRARD proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Monsieur Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN a obtenu : 7 voix

Monsieur Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué titulaire 1.

### Élection du délégué titulaire 2

Monsieur Stéphane GIRARD demande s'il y a des candidats.

Monsieur Didier COMELLA propose sa candidature.

Monsieur Stéphane GIRARD enregistre la candidature de Monsieur Didier COMELLA et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué titulaire 2**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Monsieur Stéphane GIRARD proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Monsieur Didier COMELLA a obtenu : 7 voix

Monsieur Didier COMELLA ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué titulaire 2.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

### Élection du délégué suppléant 1

Monsieur Stéphane GIRARD demande s'il y a des candidats.

Monsieur Stéphane GIRARD propose sa candidature.

Monsieur Stéphane GIRARD enregistre la candidature de Monsieur Stéphane GIRARD et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué suppléant 1**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Monsieur Stéphane GIRARD proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Monsieur Stéphane GIRARD a obtenu : 7 voix

Monsieur Stéphane GIRARD ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué suppléant 1.

### Élection du délégué suppléant 2

Monsieur Stéphane GIRARD demande s'il y a des candidats.

Monsieur Marcel BOS propose sa candidature.

Monsieur Stéphane GIRARD enregistre la candidature de Monsieur Marcel BOS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué suppléant 2**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Monsieur Stéphane GIRARD proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Monsieur Marcel BOS a obtenu : 7 voix

Monsieur Marcel BOS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué suppléant 2.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,



*[Handwritten signatures in blue ink]*